

DELIBERATION N° 89/02-11 - DENOMINATION DES RUES DE LA Z.A.C. CHAUDEAU

Monsieur REINSTADLER, rapporteur, informe l'Assemblée de la nécessité de dénommer les rues des quatre lotissements de la Z.A.C. CHAUDEAU "Espace Chaudeau et Sarel", "les Vallonelles et le Pré Chaudeau".

Il rappelle les principes qui président aux choix des noms des axes principaux qui reçoivent le nom des lieu-dits qu'ils desservent et propose les noms suivants :

- Axes principaux : . Blasserue  
. Rue des Mazurots

- Lotissements "Espaces Chaudeau" et "Pré Chaudeau" : 4 rues et 3 impasses qui sont consacrées à la mémoire des pionniers de l'aviation

- . rue Antoine de Saint-Exupéry
- . rue Rolland Garros
- . rue du Lieutenant Georges Guynemer
- . rue Jean Mermoz
- . impasse Georges Guynemer
- . impasse Jean Mermoz
- . impasse Louis Blériot

- Lotissements "Les Vallonelles" et "Sarel" : 3 rues qui sont consacrées aux architectes suivants :

- . Jean Prouvé
- . Emmanuel Héré
- . Viollet le Duc

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré,  
décide à l'unanimité :

de retenir les noms proposés pour les rues des autres lotissements de la Z.A.C. Chaudeau "Espace Chaudeau et Sarel", "Les Vallonelles et le Pré Chaudeau".